

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé fin le 31 mars 2014 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières d'AADNC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres d'AADNC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne d'AADNC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations d'AADNC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôles adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers au Sous-ministre.

Les états financiers d'AADNC n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Colleen Swords a signé l'original

Pamela d'Eon a signé l'original

Colleen Swords
Sous-ministre

Pamela d'Eon
Dirigeante principale des finances p.i.

Gatineau, Canada
Le 25 août 2014

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA

État de la situation financière (*non audité*)

Au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	632 704	672 255
Indemnités de vacances et congés compensatoires	16 242	16 815
Autres passifs (note 5)	82 476	69 958
Comptes en fiducie (note 6)	890 472	920 104
Revendications réglées (note 7)	356 355	432 926
Réserve pour réclamations et litiges (note 8)	9 755 837	10 714 925
Passifs environnementaux (note 8)	2 702 986	2 530 833
Réserve pour les prêts garantis (note 8)	410	380
Avantages sociaux futurs (note 9)	21 010	30 603
Total des passifs	14 458 492	15 388 799
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 587 441	1 645 275
Débiteurs et avances (note 10)	68 661	80 626
Intérêt à recevoir (note 11)	1 759	1 999
Prêts (note 12)	834 970	811 554
Total des actifs financiers bruts	2 492 831	2 539 454
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Intérêt à recevoir (note 11)	(1 759)	(1 999)
Prêts à recevoir (note 12)	(834 970)	(811 554)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(836 729)	(813 553)
Total des actifs financiers nets	1 656 102	1 725 901
Dette nette ministérielle	12 802 390	13 662 898
Actifs non financiers		
Terres conservées pour le règlement futur de revendications (note 13)	39 570	31 635
Immobilisations corporelles (note 14)	67 662	65 738
Total des actifs non financiers	107 232	97 373
Situation financière nette ministérielle (note 15)	(12 695 158)	(13 565 525)

Passif éventuel (note 8)

Obligations contractuelles (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Colleen Swords a signé l'original

Pamela d'Eon a signé l'original

Colleen Swords
Sous-ministre

Pamela d'Eon
Dirigeante principale des finances p. i.

Gatineau, Canada
Le 25 août 2014

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (*non audité*)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2014	2013
	Résultats prévus		
Charges			
Les gens	3 570 137	3 389 603	4 208 786
L'économie et les terres	1 537 896	1 417 535	1 467 186
Le gouvernement	1 487 532	1 336 544	1 396 871
Le Nord	250 041	595 255	490 664
Services internes	275 248	402 579	349 512
Charges engagées pour le compte du gouvernement	(7 627)	8 906	6 960
Total des charges	7 113 227	7 150 422	7 919 979
Revenus			
Profits du projet de Norman Wells	91 183	83 503	108 884
Redevances sur les ressources	64 733	16 283	68 321
Intérêt sur prêts	6 943	6 168	5 970
Divers	2 438	5 021	4 835
Baux et location	1 873	2 665	3 874
Finances et services administratifs	750	690	744
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(167 170)	(112 870)	(190 205)
Total des revenus	750	1 460	2 423
Coût de fonctionnement net	7 112 477	7 148 962	7 917 556
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	7 112 477	7 148 962	7 917 556
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	7 898 364	7 987 747	8 134 935
Variations des montants à recevoir du Trésor	(57 933)	(57 834)	(61 006)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 17)	84 959	89 416	94 470
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(812 913)	(870 367)	(250 843)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	(13 197 995)	(13 565 525)	(13 816 368)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	(12 385 082)	(12 695 158)	(13 565 525)

Information sectorielle (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA

État de la variation de la dette nette ministérielle (*non audité*)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2014	2013
	Résultats prévus		
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(812 913)	(870 367)	(250 843)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 14)	21 125	24 556	15 827
Amortissement des immobilisations corporelles (note 14)	(7 448)	(8 677)	(4 483)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(754)	(770)	(1 917)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	754	727	1 679
Ajustements aux immobilisations corporelles	-	(13 912)	2 052
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	13 677	1 924	13 158
Variation due aux terres conservées pour le règlement futur de revendications	5 961	7 935	5 365
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(793 275)	(860 508)	(232 320)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	13 295 510	13 662 898	13 895 218
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	12 502 235	12 802 390	13 662 898

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA
État des flux de trésorerie (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	7 148 962	7 917 556
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 14)	(8 677)	(4 483)
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	727	1 679
Ajustements aux immobilisations corporelles	(13 912)	2 052
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 17)	(89 416)	(94 470)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(11 965)	21 123
Augmentation (diminution) des terres conservées pour le règlement futur de revendications	7 935	5 365
Diminution (augmentation) des passifs	930 307	272 203
<i>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</i>	<i>7 963 961</i>	<i>8 121 025</i>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	24 556	15 827
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(770)	(1 917)
<i>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</i>	<i>23 786</i>	<i>13 910</i>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	7 987 747	8 134 935

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA

Notes aux états financiers (*non auditées*)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le ministère, sous l'appellation légale du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, a été créé par la *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement*. Son existence et sa structure actuelle ont été confirmées par la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* (L.R., 1985, ch. I-6). Il figure à l'annexe I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cependant, le Ministère est connu sous le Programme de coordination de l'image de marque par son titre d'usage Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

AADNC est un ministère du gouvernement fédéral responsable de remplir les obligations et les engagements du gouvernement du Canada à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et d'exercer les responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral dans le Nord. Son mandat découle en grande partie de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, de la *Loi sur les Indiens* et ses modifications ainsi que plusieurs autres lois, ententes et décisions juridiques.

Afin d'accomplir son mandat, les opérations d'AADNC s'articulent autour des quatre résultats stratégiques et d'un programme, comme suit :

a) Les gens – Les activités se rapportant à ce résultat stratégique sont consacrées à la réalisation d'un Canada où règne le bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuits. Ces programmes sont conçus pour :

- Permettre aux élèves des Premières Nations et Inuits d'atteindre des résultats en éducation comparables à ceux des autres Canadiens;
- Engager les hommes, les femmes ainsi que les enfants des Premières Nations à favoriser leur participation au marché du travail et à tirer profit des possibilités qui s'offrent à eux;
- S'acquitter des obligations législatives et administratives, et liées aux traités, dont AADNC est responsable; et
- Appuyer une résolution équitable des séquelles des pensionnats indiens.

b) Les terres et l'économie – Ce résultat stratégique appuie la participation entière des personnes et des collectivités des Premières Nations, des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits à l'économie. Ces programmes appuient :

- Les entreprises autochtones viables et les collectivités des Premières Nations et Inuits prêtes à saisir les possibilités qui se présentent à elles;
- L'administration en temps opportun des terres de réserve et l'assainissement prudent des sites contaminés;
- Les infrastructures qui protègent la santé et la sécurité des communautés des Premières Nations; et
- La participation à l'économie des Autochtones en milieu urbain.

c) Le gouvernement – En vertu de ce résultat stratégique, les activités favorisent et supportent une bonne gouvernance et des relations de coopération pour les Premières Nations, les Inuits et les résidents du Nord. Ces programmes sont conçus pour :

Notes aux états financiers (*non audités*)

- Appuyer les gouvernements et institutions des Premières Nations transparents et responsables;
- Bâtir des relations entre les parties fondées sur le respect mutuel, la confiance, la compréhension, le partage des responsabilités, l'obligation de rendre compte, le dialogue et le respect des droits; et
- Créer et maintenir des partenariats à l'appui de la structure de traités historiques et modernes.

d) Le Nord – Par ce résultat stratégique, AADNC favorise l'autonomie, la prospérité et le bien-être des gens et des collectivités du Nord. Ces programmes sont conçus pour :

- Renforcer les collectivités et les gens du Nord;
- Soutenir la recherche scientifique et la technologie dans le Nord; et
- Soutenir la gestion, le développement durable et la surveillance réglementaires des ressources du Nord.

e) Services internes – En vertu de ce programme, les activités sont conçues pour appuyer la prestation efficace des programmes et services d'AADNC et des autres obligations générales de l'organisation. Ces services comprennent :

- Le soutien à la gouvernance et à la gestion;
- Les services de gestion des ressources; et
- Les services de gestion des biens.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires – AADNC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à AADNC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014*. Les résultats prévus d'après les états financiers prospectifs d'AADNC ont été redressés pour être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

Notes aux états financiers (*non auditées*)

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – AADNC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par AADNC est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par AADNC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Le montant à recevoir/à verser au Trésor – Ce montant découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations du Ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse qu'AADNC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus – Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs d'AADNC. Bien que l'on s'attende à ce que la sous-ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus d'AADNC.

e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

Notes aux états financiers (*non auditées*)

f) Avantages sociaux futurs

- Prestations de retraite – Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations d'AADNC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Ministère découlant du régime. La responsabilité d'AADNC relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- Indemnités de départ – Certains employés ont droit à des indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) Comptes débiteurs – Les comptes débiteurs sont présentés au moindre coût ou de la valeur nette de réalisation ; une provision est établie pour les comptes débiteurs dont le recouvrement est incertain.

La provision est déterminée d'après une évaluation de chaque compte. La possibilité de recouvrement est établie par les bureaux régionaux sur une base semestrielle d'après une liste standard de critères de détermination du risque de défaut.

h) Prêts à recevoir – Les prêts à recevoir sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette que l'on prévoit réaliser; une provision est établie pour les prêts à recevoir dont le recouvrement est incertain.

La provision est déterminée d'après une évaluation de chaque prêt. La possibilité de recouvrement est établie par les gestionnaires de programme sur une base annuelle d'après une liste standard de critères de détermination du risque de défaut.

L'intérêt sur les prêts à recevoir est calculé d'après les modalités et conditions de chaque programme individuel. L'intérêt n'est pas comptabilisé sur les prêts qui sont approuvés pour radiation ou renonciation.

i) Passif éventuel – Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

j) Passifs environnementaux – Les passifs environnementaux comprennent les coûts estimatifs d'assainissement des sites contaminés ainsi que les coûts estimatifs liés aux obligations correspondant à la restauration des immobilisations.

- **Le passif pour l'assainissement** est comptabilisé à titre de charges à payer afin de constater les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés

Notes aux états financiers (*non auditées*)

lorsque AADNC est tenu, ou probablement tenu, d'assainir les sites. Si la responsabilité pour assainir est indéterminable, le montant est divulgué à titre de passif éventuel. Si la responsabilité pour assainir est indéterminable et qu'une estimation raisonnable ne peut être faite, la nature, la source et l'étendue de la contamination sont divulguées à titre de passif éventuel.

- **L'obligation future pour la restauration des immobilisations** est comptabilisée à titre de charges à payer afin de constater les coûts estimés liés à la restauration des immobilisations corporelles. Ces coûts sont habituellement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation en fonction d'une exigence imposée par une loi, une réglementation ou un accord contractuel stipulant qu'AADNC est obligé, ou probablement obligé, de restaurer l'immobilisation corporelle. Si l'obligation de restaurer l'immobilisation corporelle est indéterminable, le montant est divulgué à titre de passif éventuel. Si l'obligation de restaurer l'immobilisation corporelle est indéterminable et qu'une estimation ne peut être faite, la nature et la source de l'obligation potentielle sont divulguées à titre de passif éventuel.

k) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. AADNC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations conservées pour contributions futures aux Premières Nations sont déclarées dans les terres conservées pour le règlement futur de revendications.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	20 à 40 ans
Travaux et infrastructure	30 ans
Matériel et outillage	5 à 15 ans
Matériel et logiciels	3 à 10 ans
Navires et bateaux	10 ans
Véhicules à moteur	5 à 10 ans
Autres véhicules	5 ans
Immobilisations corporelles louées	moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail
Biens en construction	selon la catégorie d'immobilisation une fois mis en service

Notes aux états financiers (*non audités*)

l) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif au titre d'avantages sociaux futurs, la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

AADNC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets d'AADNC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Notes aux états financiers (*non auditées*)

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2014	2013
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	7 148 962	7 917 556
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(8 677)	(4 483)
Gain sur aliénation d'immobilisations corporelles	727	1 679
Transfert des terres conservées pour le règlement futur de revendications	(328)	(17)
Ajustements des biens immobiliers	(5 927)	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(89 416)	(94 470)
Créances irrécouvrables (non engagés au nom du gouvernement)	(37)	(3 315)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	573	673
Diminution (augmentation) du passif pour revendications réglées	76 571	86 700
Diminution (augmentation) de la réserve pour réclamations et litiges	959 088	249 701
Diminution (augmentation) des passifs environnementaux	(172 153)	(159 864)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	9 593	13 398
Diminution (augmentation) des charges à payer non imputées aux autorisations	3 000	(3 336)
Remboursements / ajustements aux dépenses des années précédentes	72 886	65 941
Autres	(1 726)	2 427
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas incidence sur les autorisations	844 174	155 034
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	24 556	15 827
Acquisition des terres conservées pour le règlement futur de revendications	380	5 382
Remboursement des revenus de l'exercice précédent	21 387	1 288
Autres	33	55
Total des éléments sans incidence sur le cout, mais ayant une incidence sur les autorisations	46 356	22 552
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	8 039 492	8 095 142

Notes aux états financiers (*non auditées*)

b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	1 527 574	1 451 057
Crédit 5 – Dépenses en capital	19 166	21 283
Crédit 10 – Subventions et contributions	7 011 939	6 811 078
Montants législatifs	219 689	215 798
Total des autorisations fournies	8 778 368	8 499 216
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(33 261)	(34 183)
Crédits périmés :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	(190 713)	(177 954)
Crédit 5 – Dépenses en capital	(12 533)	(11 802)
Crédit 10 – Subventions et contributions	(502 077)	(180 135)
Montants législatifs	(292)	-
Total des crédits périmés pour les exercices ultérieurs	(738 876)	(404 074)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	8 039 492	8 095 142

En plus des montants des autorisations disponibles pour les exercices ultérieurs présentés ci-dessus, d'autres montants inutilisés peuvent devenir disponibles à AADNC au cours de l'exercice 2014-2015, mais en raison du calendrier des approbations parlementaires, ces montants n'ont pas été approuvés au 31 mars 2014. Des renseignements supplémentaires sur l'utilisation des autorisations, y compris l'explication des écarts entre les montants, se trouvent dans le *Rapport ministériel sur le rendement* d'AADNC.

Notes aux états financiers (*non auditées*)

4. Comptes créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant présente les détails sur les comptes créditeurs et les charges à payer d'AADNC :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Comptes créditeurs – autres ministères et organismes	29 406	29 742
Comptes créditeurs – parties externes	152 800	167 296
Total des comptes créditeurs	182 206	197 038
Charges à payer	450 498	475 217
Total des comptes créditeurs et des charges à payer	632 704	672 255

Dans son *Plan d'action économique 2012*, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures d'économie que les ministères doivent mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices, à compter de 2012-2013. En conséquence, AADNC a comptabilisé au 31 mars 2014 une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi de 388 000 \$ (4 373 000 \$ en 2013) dans ses charges à payer, pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs.

5. Autres passifs

Le tableau ci-dessous présente le détail des autres passifs:

(en milliers de dollars)

	<u>2014</u>					<u>2013</u>
	Solde d'ouvertu re	Reçus	Intérêt	Paiement s	Solde de clôture	Solde de clôture
Dépôts de garantie en espèces	18 814	21 120	-	(4 864)	35 070	18 814
Autres comptes à fins déterminées	51 144	31 799	559	(36 096)	47 406	51 144
Total	69 958	52 919	559	(40 960)	82 476	69 958

Dépôts de garantie en espèces

Dans l'accomplissement de ses devoirs sous différentes lois qui régissent l'utilisation des terres de la Couronne, incluant les activités d'utilisation des terres, des ressources d'eau et les droits de l'eau, AADNC peut émettre des licences, des permis et autres instruments aux individus et organisations qui se proposent d'entreprendre l'exploration des ressources et autres projets de développement.

Notes aux états financiers (*non auditées*)

En accord avec les termes et conditions des instruments, AADNC pourrait exiger des dépôts de sécurité pour s'assurer que les terres et l'eau lui sont retournées en une condition qu'il juge acceptable. Ces dépôts de garantie peuvent être sous forme d'argent comptant, et sont déposés et détenus dans le Trésor.

Autres comptes à fins déterminées

Ces comptes sont établis pour recevoir, détenir et déboursier des fonds en conformité avec les statuts concernés, les politiques ministérielles et les accords. Le plus significatif est le compte d'attente des deniers des Indiens. Ce compte prescrit par la loi a été mis en place afin de réserver les argents reçus pour des individus Indiens et des bandes autochtones en attente d'exécution des baux, des permis et licences pertinents, du règlement des litiges, de l'enregistrement d'un Indien ou de l'identification d'un bénéficiaire, ainsi que pour les titulaires d'un billet de location en vertu d'instruments de tenure des terres émis par AADNC. Ces montants sont ensuite distribués à un Indien, crédités à un fond de bande indienne ou un compte en fiducie pour un individu indien, ou retournés au payeur, comme convenu.

6. Comptes en fiducie

Le tableau suivant illustre les obligations financières d'AADNC en tant qu'administrateur des comptes en fiducie :

(en milliers de dollars)

	2014					2013
	Solde d'ouverture	Reçus	Intérêt	Paiements	Solde de clôture	Solde de clôture
Fonds des bandes indiennes	859 906	185 281	24 262	(236 195)	833 254	859 906
Comptes d'épargne des Indiens	35 696	1 655	938	(4 389)	33 900	35 696
Comptes des succession des Indiens	22 619	8 288	485	(8 074)	23 318	22 619
Total des fonds des Indiens	918 221	195 224	25 685	(248 658)	890 472	918 221
Autres comptes en fiducie	1 883	784	-	(2 667)	-	1 883
Total des comptes en fiducie	920 104	196 008	25 685	(251 325)	890 472	920 104

Fonds des Indiens

Conformément à la *Loi sur les Indiens*, AADNC a la responsabilité d'administrer les argents des Indiens, notamment celles des bandes et de certains individus tels que des mineurs, des personnes mentalement incapables et des Indiens décédés.

Les argents perçus ou reçus au nom de ces groupes sont versés au Trésor. En vertu du paragraphe 61(2) de la *Loi sur les Indiens*, les intérêts sur l'argent des Indiens détenu au Trésor

Notes aux états financiers (*non auditées*)

sont alloués au taux que fixe le gouverneur en conseil. Les intérêts accumulés sont composés semestriellement.

Il y a trois catégories d'argent qui appartiennent aux Indiens et qui sont administrées par AADNC : les fonds des bandes indiennes, les comptes d'épargne des Indiens et les comptes de succession des Indiens.

Fonds des bandes indiennes

Ces comptes ont été établis pour comptabiliser l'argent appartenant aux bandes indiennes du Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

Les fonds sont classés comme des fonds en capital ou comme des fonds de revenu. Les fonds en capital de la bande comprennent toutes les sommes provenant de la vente de terre cédée ou de la vente d'immobilisations de la bande. Les sommes provenant de la vente de terre cédée peuvent inclure la vente de terrains, la vente de bois, les redevances pétrolières et gazières et la vente de gravier. Les fonds de revenu sont tous les fonds qui ne sont pas considérés comme des fonds en capital.

L'argent dans ces comptes est généralement versé à la réception d'une demande officielle de la bande.

Comptes d'épargne des Indiens

Ces comptes ont été établis pour comptabiliser l'argent appartenant à certains individus indiens en vertu des articles 52 et 52.1 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

L'argent provient généralement d'héritages et de distributions per capita des fonds des bandes. L'argent dans ces comptes est généralement versé à la réception d'une demande officielle de l'individu autorisé et au moment d'atteindre l'âge de la majorité.

Comptes de succession des Indiens

Ces comptes ont été établis pour comptabiliser l'argent appartenant aux adultes dépendant (appelés mentalement incapables dans la *Loi sur les Indiens*) et aux Indiens décédés en application des articles 42 à 51 de la *Loi sur les Indiens*.

L'argent appartenant aux personnes mentalement incapables provient généralement de diverses sources telles que les héritages, les distributions per capita des fonds des bandes, l'aide sociale provinciale, et les crédits fédéraux et provinciaux. L'argent est prélevé sur ces comptes pour l'entretien et le soin des particuliers.

Les comptes de succession des Indiens décédés renferment le produit de la vente de leurs biens qui demeure dans le compte jusqu'à ce que la succession soit réglée. La fermeture du compte correspond normalement à la répartition définitive des biens entre les héritiers.

Notes aux états financiers (*non auditées*)

Autres comptes en fiducie

Relativement au mandat législatif d'AADNC, des comptes en fiducie peuvent également être établis en conformité avec des ententes de règlement, des autorités législatives autres que la *Loi sur les Indiens* ou des décisions judiciaires.

7. Revendications réglées

La responsabilité d'AADNC à l'égard des revendications réglées constitue son obligation financière en vertu des ententes sur les revendications territoriales globales et les revendications particulières.

Les revendications territoriales globales sont négociées dans les cas où le titre ancestral n'a pas été réglé par voie de traité ou par un autre moyen juridique. Dans ces cas, les revendications sont fondées sur l'utilisation et l'occupation traditionnelle d'une terre par un groupe autochtone. Le règlement de revendications territoriales globales donne lieu à une entente accordant des droits spéciaux sur les terres et les ressources aux peuples autochtones.

Les revendications particulières portent sur des griefs du passé découlant d'un manquement à des obligations relatives à des traités indiens ou à d'autres obligations juridiques, d'une mauvaise administration des terres et des autres biens en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou à des ententes officielles en cours de négociations.

Le pouvoir d'AADNC d'effectuer des paiements pour une revendication territoriale découle d'une loi du Parlement fondée sur l'entente qui a été négociée. Le taux d'intérêt rattaché à ces paiements est indiqué dans la loi ainsi que dans le calendrier de versements. Les paiements sont généralement effectués sur plusieurs années.

Au 31 mars 2014, AADNC comptait 12 ententes de paiement impayées (11 en 2013). Les paiements s'élevaient à 86 023 000 \$ en 2014 (109 000 000 \$ en 2013).

La valeur actuelle du passif concernant les revendications réglées, qui est calculée en utilisant le taux d'intérêt débiteur mensuel du Trésor publié par le ministère des Finances, est de 356 355 000 \$ (432 926 000 \$ en 2013) au 31 mars 2014.

Voici les paiements futurs prévus :

(en milliers de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019 et exercices ultérieurs	Total
Paiements prévus	87 000	57 000	59 000	58 000	118 000	379 000

Notes aux états financiers (*non auditées*)

8. Passif éventuel

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu. Il existe trois catégories de passif éventuel : réclamations et litiges, passifs environnementaux (sites contaminés), et garanties de prêts.

Réclamations et litiges

Les réclamations et litiges en suspens contre AADNC sont des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et qu'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

Il y a quatre types importants de réclamations pour AADNC : revendications territoriales globales, revendications particulières, revendications de litiges généraux et litiges surgissant de l'héritage de la Résolution des pensionnats indiens¹.

Les revendications territoriales globales se posent dans les régions du pays où les droits et les titres ancestraux n'ont pas été résolus par un traité ou par d'autres moyens légaux. Il y a actuellement 81 (81 en 2013) revendications territoriales globales en cours de négociation, à l'étude ou qui ont été acceptées pour des fins de négociation.

Les revendications particulières font face aux griefs du passé des Premières Nations liés aux obligations du Canada en vertu des traités historiques ou la façon dont les fonds ou les autres actifs sont gérés par les Premières Nations. Le gouvernement du Canada poursuivra leur entente de règlement avec les Premières Nations lorsqu'une obligation légale n'est pas respectée. Il y a actuellement 441 (443 en 2013) revendications particulières en cours de négociation, à l'étude ou qui ont été acceptées pour des fins de négociation.

Des procédures judiciaires sont entamées pour les 538 (533 en 2013) demandes de litige général devant les tribunaux qui sont encore en suspens au 31 mars 2014. Il y a aussi des milliers de demandes gérées par AADNC à l'égard des séquelles des pensionnats indiens, y compris les recours collectifs, ainsi que des demandes soumises en vertu du règlement extrajudiciaire des différends et de son processus d'évaluation indépendant.

AADNC a enregistré une provision de 9 755 837 000 \$ (10 714 925 000 \$ en 2013) comme montant estimatif des obligations probables qui résulteront des litiges précités. Ce montant estimatif comprend des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires. L'exposition au passif au-delà du montant cumulé est de 105 720 000 \$ (178 046 000 \$ en 2013) et un montant additionnel de 4 800 633 000 \$ (4 364 276 000 \$ en 2013) est considéré comme étant incertain puisque la probabilité que les événements futurs se produisent, confirmant l'existence d'un passif à la date des états financiers, ne peut être déterminée.

¹ Selon son type, une réclamation peut être résolue avec un paiement de transfert ou une dépense courante. En conséquence, le changement d'année en année dans la provision est réparti entre les charges liées aux paiements de transfert et aux dépenses courantes, comme indiqué dans la note 18 – Information sectorielle.

Notes aux états financiers (*non auditées*)

Passif environnemental

On comptabilise les éléments de passif afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés lorsqu'AADNC est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts².

Au 31 mars 2014, AADNC a identifié environ 893 sites (785 en 2013) dont le ministère est tenu, ou probablement tenu, d'assainir pour lequel un passif d'assainissement de 2 702 986 000 \$ (2 530 833 000 \$ en 2013) a été comptabilisé à titre de charges à payer. En outre, AADNC a divulgué un passif éventuel s'élevant à 722 000 \$ pour deux sites (13 524 000 \$ en 2013 pour 23 sites) dont le ministère a établi qu'il n'était pas directement responsable, et dont il n'acceptait pas la responsabilité, toutefois il demeure une incertitude relativement quant à la responsabilité du ministère.

Les efforts déployés par AADNC pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux supplémentaires ayant trait aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par AADNC durant l'exercice au cours duquel il est probable qu'ils se matérialiseront et qu'il sera possible d'en établir une estimation raisonnable.

Garanties de prêts

Au 31 mars 2014, AADNC avait émis des garanties de prêts pour un montant de 1 810 445 000 \$ (1 860 452 000 \$ en 2013) sous son Programme de garantie de logement dans les réserves, et un montant de 1 008 000 \$ (658 000 \$ en 2013) sous son programme de garanties de prêts pour le développement économique des Indiens. Les limites d'autorisation d'AADNC pour émettre des prêts garantis en vertu de ces programmes sont de 2,2 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2013) et 60 millions de dollars (60 millions de dollars en 2013) respectivement

Une provision pour pertes sur garanties de prêts est enregistrée dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué dans le futur afin d'honorer une garantie et que le montant de la perte peut être raisonnablement estimé. La provision est déterminée en appliquant le pourcentage historique moyen pondéré en défaut à l'ensemble des garanties de prêts en suspens, moins les recouvrements attendus. La provision est révisée au moins une fois par année et toute modification est chargée ou créditée aux dépenses de l'exercice courant.

Voici les provisions pour les pertes par programme de garanties de prêts :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Programme de garantie de logement dans les réserves	320	325
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens	90	55
Total de la provision pour pertes	<u>410</u>	<u>380</u>

² Les sites contaminés peuvent être assainis avec un paiement de transfert ou une dépense courante. En conséquence, le changement d'année en année dans les sites contaminés est réparti entre les charges liées aux paiements de transfert et aux dépenses courantes, comme indiqué dans la note 18 – Information sectorielle.

Notes aux états financiers (*non auditées*)

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés d'AADNC participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés qu'AADNC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique du Canada* de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes : Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, les charges s'élèvent à 47 729 000 \$ (50 366 000 \$ en 2013). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,6 fois (1,7 fois en 2013) les cotisations des employés et, pour les membres de groupe 2, à environ 1,5 fois (1,6 fois en 2013) les cotisations des employés.

La responsabilité d'AADNC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

Notes aux états financiers (*non auditées*)

b) Indemnités de départ

AADNC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues.

Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	30 603	44 001
Charge pour l'exercice	9 793	16 594
Prestations versées pendant l'exercice	(19 386)	(29 992)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u>21 010</u>	<u>30 603</u>

10. Comptes débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des comptes débiteurs et des avances d'AADNC :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Débiteurs – autres ministères et organismes	19 576	14 267
Débiteurs – parties externes	64 240	84 493
Avances aux employés	204	319
Comptes débiteurs et avances bruts	<u>84 020</u>	<u>99 079</u>
Moins :		
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	(15 359)	(18 453)
Comptes débiteurs et avances nettes	<u>68 661</u>	<u>80 626</u>

Notes aux états financiers (*non auditées*)

11. Intérêts à recevoir

Le tableau suivant présente les détails des intérêts courus à recevoir sur les prêts :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêts directs	1 502	1 671
Prêts garantis défallants	1 685	913
<i>Intérêts à recevoir bruts</i>	<i>3 187</i>	<i>2 584</i>
Moins :		
Provision pour créances douteuses	(1 428)	(585)
Intérêts à recevoir nets (détenus au nom du gouvernement)	<u>1 759</u>	<u>1 999</u>

Notes aux états financiers (*non auditées*)

12. Prêts à recevoir

Le tableau suivant présente les détails des prêts :

	2014	2013
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Portefeuille des prêts directs :		
Requérants autochtones	441 678	449 342
Premières Nations de la Colombie-Britannique	485 710	464 924
Autres prêts directs	504	504
<i>Sous-total : Portefeuille des prêts directs</i>	927 892	914 770
Plus : Intérêts capitalisés	4 405	4 298
Moins : Provision pour créances douteuses	(108 028)	(119 383)
Valeur nette recouvrable : Portefeuille des prêts directs	824 269	799 685
Portefeuille des prêts garantis défaillants :		
Prêts consentis aux Indiens sur les réserves pour le logement	10 612	12 214
Garanties sur le développement économique des Indiens	522	522
Autres prêts garantis défaillants	104	104
<i>Sous-total : Portefeuille des prêts garantis défaillants</i>	11 238	12 840
Plus : Intérêts capitalisés	20 647	18 607
Moins : Provisions pour créances douteuses	(21 184)	(19 578)
Valeur nette recouvrable : Portefeuille des prêts garantis défaillants	10 701	11 869
Prêts à recevoir, valeur nette recouvrable (détenus au nom du gouvernement)	834 970	811 554

Portefeuille des prêts directs

L'objectif des prêts directs est de soutenir une participation active des Premières Nations et des organisations des Premières Nations, et de promouvoir un échange équilibré d'idées pour les négociations des revendications territoriales globales, des revendications particulières, et des traités.

Le portefeuille des prêts directs d'AADNC a deux programmes actifs destinés à appuyer cet objectif.

Notes aux états financiers (*non auditées*)

Requérants autochtones

Ces prêts sont consentis à des requérants autochtones pour couvrir les coûts de recherche, de développement et de négociation des revendications territoriales globales et des revendications particulières.

Voici les principales modalités et conditions des prêts aux requérants autochtones :

- avant qu'un accord de principe pour le règlement d'une revendication soit atteint, tous les prêts consentis sont sans intérêt;
- une fois qu'un accord de principe pour le règlement d'une revendication est atteint, tous les prêts qui restent en suspens et tous les prêts émis sont porteurs d'intérêt à un taux égal au taux établi par le ministre des Finances en respectant les conditions équivalentes aux sociétés d'État;
- les prêts sont exigibles et payables, comme principal et intérêt, à la date à laquelle la revendication est réglée ou à une date fixée dans l'entente de prêt;
- les prêts peuvent être restructurés, incluant l'annulation d'une partie du capital ou des arrérages d'intérêt, quand l'emprunteur ne peut pas satisfaire aux conditions de l'entente de prêt originale;
- AADNC peut demander une garantie d'emprunt s'il le juge opportun.

Lorsqu'une entente de principe visant le règlement d'une revendication est conclue, l'intérêt couru est capitalisé sur une base semestrielle pour devenir une partie du capital exigible sur le prêt. Lorsque l'entente finale est conclue, le solde non remboursé de l'intérêt couru est capitalisé sur une base annuelle.

La portion portant intérêt et la portion non productive d'intérêt en cours pour les prêts directs aux requérants autochtones au 31 mars sont réparties comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Portant intérêt	72 382	74 738
Non porteur d'intérêt	369 296	374 604
Total	<u>441 678</u>	<u>449 342</u>

Premières Nations de la Colombie-Britannique

Ces prêts sont consentis aux Premières Nations de la Colombie-Britannique pour appuyer leur participation au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique, et régler les coûts de recherche, de développement et de négociation des traités.

Les principales modalités et conditions des prêts directs aux Premières Nations de la Colombie-Britannique sont les mêmes que pour les prêts directs aux requérants autochtones, sauf pour ce qui suit :

Notes aux états financiers (*non auditées*)

- les prêts consentis entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2013, et après la date à laquelle un accord de principe pour le règlement d'un traité a été conclu, ne doivent pas porter d'intérêt à moins qu'ils ne deviennent dus et exigibles durant cette période.

La portion portant intérêt et la portion non porteuse d'intérêt en cours pour les prêts directs aux Premières Nations de la Colombie-Britannique au 31 mars sont comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Portant intérêt	18 189	19 875
Non porteur d'intérêt	467 521	445 049
Total	<u>485 710</u>	<u>464 924</u>

Autres prêts directs

AADNC compte également divers anciens programmes qui ne sont plus actifs. Ces anciens programmes continueront de fonctionner comme à l'heure actuelle jusqu'au règlement des revendications territoriales. À ce moment, les prêts devront être remboursés et les programmes respectifs seront fermés.

En fin d'exercice, tous les prêts en cours dans le cadre des divers anciens programmes pour l'année courante et l'année précédente sont porteurs d'intérêts.

Portefeuille de prêts garantis défaillants

L'objectif des garanties d'emprunt est d'encourager les établissements de crédit à accorder des prêts pour des propriétés situées sur les terres des Premières Nations et d'appuyer l'accès à des marchés du crédit pour les Premières Nations et les organisations des Premières Nations. Comme les propriétés situées sur les terres des Premières Nations ne peuvent être utilisées comme bien affecté en garantie pour garantir les prêts et que les établissements de crédit ne peuvent saisir ces propriétés en réalisation de garantie en cas de défaut de l'emprunteur, conformément à la *Loi sur les Indiens*, les établissements de crédit peuvent être exposés à des risques économiques plus grands lorsqu'ils accordent des prêts pour des propriétés situées sur les terres des Premières Nations.

À titre de garant, les garanties d'emprunt accordées dans le cadre des divers programmes peuvent devenir des créances d'AADNC lorsque, à la demande de l'établissement de crédit, AADNC est tenu d'honorer ces garanties d'emprunt. En conséquence, AADNC effectue le paiement à l'établissement de crédit et établit une créance pour la Première nation ou l'organisation des Premières Nations.

AADNC a accès à une autorité statutaire annuelle de 2 000 000 \$ pour des paiements aux sociétés de placement en vue d'honorer les garanties de prêt. Les paiements effectués au-dessus de la limite de 2 000 000 \$ sont facturés au programme et financés par des autorités budgétaires.

Il n'y a eu aucun défaut de prêt en 2014 (2 en 2013) résultant en aucune charge à la réserve pour couvrir les défauts (1 546 000 \$ en 2013).

Notes aux états financiers (*non auditées*)

Les divers programmes de garantie d'emprunt sont décrits ci-dessous.

Programme de garantie de logement dans les réserves

Ce programme autorise AADNC à garantir des prêts aux particuliers et aux bandes indiennes pour les aider à acheter des logements dans les réserves puisque les restrictions relatives à la sécurité contenues dans la *Loi sur les Indiens* interdisent que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Ces garanties d'emprunt permettent aux Indiens inscrits qui habitent dans les réserves, aux conseils de bande ou à leurs représentants, d'obtenir des prêts pour un logement sans céder les droits de propriété à l'établissement de crédit.

Les principales modalités du programme sont les suivantes :

- Le paiement du capital et de l'intérêt pour les prêts consentis dans le cadre de ce programme est amorti sur une période de vingt-cinq ans. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires aux taux d'intérêt des hypothèques classiques offerts par les principales banques. Sur une base semestrielle, tous les intérêts courus à recevoir sont transformés pour devenir une partie du capital exigible sur le prêt.
- Pour contrôler les cas de prêts non remboursés dans le cadre de ce programme, AADNC limite l'admissibilité des bénéficiaires à des prêts additionnels jusqu'à ce qu'un plan de redressement soit établi et appliqué conformément à ses modalités pour une période de six mois.

Prêts garantis pour le développement économique des Indiens

Ce programme autorise AADNC à garantir des prêts aux entreprises indiennes qui ne sont pas enregistrées en tant que personne morale, sur une base de partage du risque avec des prêteurs commerciaux, puisque la *Loi sur les Indiens* interdit que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Les garanties sont fournies pour divers types d'emprunteurs dont les activités contribuent au développement économique des Indiens et leur permettent d'établir des relations de crédit à long terme avec les principales institutions financières.

Les principales modalités du programme sont les suivantes :

- Les prêts consentis dans le cadre de ce programme ne peuvent dépasser un terme de quinze ans et la ligne de crédit doit être renouvelée chaque année. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires à ceux accordés par les établissements de crédit aux entreprises commerciales, normalement selon une marge établie à partir du taux préférentiel. Les intérêts courus sur les prêts accordés dans le cadre de ce programme ne sont jamais transformés en capital. Tout nantissement pour un prêt garanti ne peut être libéré par l'établissement de crédit sans l'approbation préalable du ministre d'AADNC.

Autres prêts garantis défaillants

AADNC a aussi un ancien programme qui n'est plus actif. Cet ancien programme sera maintenu avec ses modalités actuelles jusqu'à ce que les prêts garantis non remboursés soient payés et que le programme soit fermé.

Notes aux états financiers (*non audités*)

13. Terres conservées pour le règlement futur de revendications

Les terres conservées pour le règlement futur des revendications sont indiquées séparément des autres biens en capital, car elles ne sont pas acquises dans l'intention d'être utilisées de façon continue pour les opérations gouvernementales. Au contraire, AADNC les acquiert et les conserve en vue du règlement futur des revendications foncières des Autochtones. Après la ratification d'une entente conclue par voie de négociations en guise de règlement d'une revendication, ces biens sont transférés au groupe autochtone concerné.

Les changements au niveau de ce compte sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars)

	Solde d'ouverture	2014			Solde de clôture	2013
		Acquisitions	Ajuste- ments	Transfert s		Solde de clôture
Terres conservées pour le règlement futur de revendications	31 635	380	7 883	(328)	39 570	31 635

(1) Les ajustements de 7 883 000 \$ découlent de la validation des biens immobiliers qui a été exécutée au cours de l'exercice.

Notes aux états financiers (non auditées)

14. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2014	2013
Terrain	606	-	801	-	1 407	-	-	-	-	-	1 407	606
Bâtiments	28 600	-	(10 135)	-	18 465	15 412	461	(7 182)	-	8 691	9 774	13 188
Travaux et infrastructure	1 444	-	(35)	-	1 409	1 409	-	-	-	1 409	-	35
Machines et matériel	5 558	43	(173)	-	5 428	5 533	241	(1 443)	-	4 331	1 097	25
Matériel informatique	20 764	217	(2 506)	678	17 797	15 901	570	366	677	16 160	1 637	4 863
Logiciels informatiques	50 262	-	7 621	-	57 883	19 379	6 392	3 053	-	28 824	29 059	30 883
Navires et bateaux	113	-	-	-	113	68	10	-	-	78	35	45
Véhicules à moteur	4 187	114	220	794	3 727	3 283	352	(11)	752	2 872	855	904
Autres Véhicules	463	25	(97)	-	391	324	21	-	-	345	46	139
Améliorations locatives	3 892	-	823	666	4 049	1 340	630	-	666	1 304	2 745	2 552
Actifs en construction	12 498	24 157	(15 648)	-	21 007	-	-	-	-	-	21 007	12 498
Total	128 387	24 556	(19 129)	2 138	131 676	62 649	8 677	(5 217)	2 095	64 014	67 662	65 738

(1) Les ajustements incluent les actifs en construction de 13 823 000 \$ qui ont été transférés à d'autres catégories d'immobilisation une fois complétés. Les ajustements nets de 13 912 000 \$ découlent de la validation des immobilisations qui a été exécutée au cours de l'exercice.

Notes aux états financiers (*non auditées*)

15. Situation financière nette ministérielle

Une partie de la situation financière nette d'AADNC est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

Le compte des Fonds pour l'étude de l'environnement a été établi en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* et des règlements y afférant afin de consigner les amendes imposées par la Loi. Le solde du compte doit être utilisé pour financer les études environnementales et sociales sur la méthode, et les conditions d'exécution, des activités d'exploration, de développement et de production sur les terres de frontière autorisées en vertu de cette Loi ou de toute autre loi du Parlement.

Le Fonds pour le réaménagement de l'environnement de Bowater a été établi en application d'une décision de la division commerciale de la Cour supérieure du Québec. Le solde du compte doit être utilisé pour financer l'assainissement des dommages environnementaux causés par Bowater Produits forestiers du Canada Inc. à la suite de la délivrance d'un bail foncier par AADNC.

Voici les opérations portées aux comptes :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour l'étude de l'environnement – Fonds réservés		
Solde au début de l'exercice – Fonds réservés	1 243	2 026
Revenus	3 555	1 243
Charges	(1 243)	(2 026)
Solde à la fin de l'exercice – Fonds réservés	<u>3 555</u>	<u>1 243</u>
Bowater – Restauration de l'environnement – Fonds réservés		
Solde au début de l'exercice – Fonds réservés	2 284	2 597
Charges	(47)	(313)
Solde à la fin de l'exercice – Fonds réservés	<u>2 237</u>	<u>2 284</u>
Total – Fonds réservés	<u>5 793</u>	<u>3 527</u>
Fonds non réservés	(12 700 951)	(13 569 052)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	<u>(12 695 158)</u>	<u>(13 565 525)</u>

Notes aux états financiers (*non auditées*)

16. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités d'AADNC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations pluriannuelles en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019 et exercices ultérieurs	Total
Paiements de transfert	4 326 345	2 871 991	1 537 808	1 066 403	775 495	10 578 042
Total	4 326 345	2 871 991	1 537 808	1 066 403	775 495	10 578 042

17. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, AADNC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. AADNC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, AADNC a conclu une entente avec l'Agence canadienne de développement économique du Nord concernant la prestation de services relatifs aux finances et à l'administration. En outre, au cours de l'exercice, AADNC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, AADNC a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, et indemnisations des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2014	2013
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Installations	41 836	44 109
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	34 994	38 800
Services juridiques	12 091	11 043
Indemnisation des accidentés du travail	495	518
Total	89 416	94 470

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et

Notes aux états financiers (*non audités*)

organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

b) Autres transactions entre apparentés

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Charges – autres ministères et organismes	279 770	250 113
Revenus – autres ministères et organismes	4 245	2 278

Les charges et les revenus inscrits à la section b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont déjà inscrits à la section a).

Notes aux états financiers (non audités)

18. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes d'AADNC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les résultats stratégiques, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Les gens	Les terres et l'économie	Le gouvernement	Le Nord	Services internes	2014 – Total	2013 – Total
Paiements de transfert							
Premières Nations	2 921 529	1 255 251	1 296 915	37 935	-	5 511 630	5 687 349
Gouvernement et institutions provinciaux/territoriaux	494 191	59 712	199 930	103 295	-	857 128	809 617
Industrie	22 870	18 019	-	63 906	-	104 795	97 064
Organismes sans but lucratif	26 120	10 241	405	4 707	-	41 473	41 418
Sites contaminés (note 8)	-	(24 741)	-	65 099	-	40 358	43 622
Autres	547	-	-	-	-	547	333
Remboursements / ajustements aux dépenses des années précédentes	(23 619)	(18 282)	(7 401)	(4 593)	-	(53 895)	(60 777)
Réclamations et litiges (note 8)	-	-	(264 251)	-	-	(264 251)	(403 774)
Total – Paiements de transfert	3 441 638	1 300 200	1 225 598	270 349	-	6 237 785	6 214 852
Charges de fonctionnement							
Montants adjugés par la Cour et autres règlements	452 262	726	30	-	64 854	517 872	473 836
Salaires et avantages sociaux futurs des employés	107 022	88 183	92 828	67 620	152 184	507 837	532 144
Services professionnels et spécialisés	31 895	15 152	6 366	115 854	48 246	217 513	185 094
Services juridiques	33 625	4	59	4	84 188	117 880	117 141
Sites contaminés (note 8)	-	-	-	131 795	-	131 795	116 242
Installations	10 429	7 058	7 464	4 004	12 881	41 836	44 109
Voyages et relocalisation	10 703	2 504	3 745	3 483	2 639	23 074	28 221
Machinerie et équipement	193	272	79	334	15 952	16 830	9 102
Location de bâtisses et de machinerie	1 874	229	112	2 362	8 260	12 837	13 675
Services d'information	9 647	186	223	387	2 342	12 785	14 451
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	(2 478)	11 384	-	-	8 906	6 960
Amortissement	1 928	26	17	308	6 398	8 677	4 483
Services publics, fournitures et approvisionnements	949	344	312	725	2 843	5 173	6 254
Transports et télécommunications	850	61	18	111	1 750	2 790	2 916
Réparations et entretien	31	251	84	221	2 044	2 631	2 702
Créances douteuses	-	2 443	6	-	30	2 479	3 599
Autres	(6 714)	1 618	301	(1 354)	1 699	(4 450)	(4 711)
Remboursements / ajustements aux dépenses des années précédentes	(11 892)	(1 722)	(698)	(948)	(3 731)	(18 991)	(5 164)
Réclamations et litiges (note 8)	(694 837)	-	-	-	-	(694 837)	154 073
Total – Charges de fonctionnement	(52 035)	114 857	122 330	324 906	402 579	912 637	1 705 127
Total – Charges	3 389 603	1 415 057	1 347 928	595 255	402 579	7 150 422	7 919 979

Notes aux états financiers (non auditées)

(en milliers de dollars)

	Les gens	Les terres et l'économie	Le gouvernement	Le Nord	Services internes	2014 – Total	2013 – Total
Revenus							
Profits du projet de Norman Wells	-	-	-	83 503	-	83 503	108 884
Redevances sur les ressources	-	-	-	16 283	-	16 283	68 321
Intérêt sur prêts	-	2 952	3 216	-	-	6 168	5 970
Divers	-	730	-	4 382	(91)	5 021	4 835
Baux et location	-	1	-	2 664	-	2 665	3 874
Finances et services administratifs	-	-	-	-	690	690	744
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(3 016)	(3 216)	(106 83)	194	(112 870)	(190 205)
Total – Revenus	-	667	-	-	793	1 460	2 423
Coût de fonctionnement net	3 389 603	1 414 390	1 347 928	595 255	401 786	7 148 962	7 917 556

Les catégories de revenus majeures sont décrites ci-dessous.

Redevances sur les ressources

La majorité des revenus provenant des redevances sur les ressources résulte de l'application du *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut* ainsi que du *Règlement sur les redevances relatives aux hydrocarbures provenant des terres domaniales*.

Le *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut* prévoit une formule de partage des profits qui est à la base des recettes en redevances. AADNC reçoit un pourcentage des profits que touchent les compagnies sur la vente des minéraux extraits des terres qu'elles louent en application du règlement sur l'exploitation minière. Le *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut* stipule que les redevances sont payables en général quatre mois après la fin de l'exercice financier de l'entreprise.

Le *Règlement sur les redevances relatives aux hydrocarbures provenant des terres domaniales* prévoit lui aussi une formule de partage des profits qui est à la base des recettes en redevances. AADNC reçoit un pourcentage des profits réalisés par ces entreprises sur la vente du pétrole et du gaz extraits de ces terres, que l'entreprise a le droit d'utiliser en application d'une licence de production délivrée en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le *Règlement sur les redevances relatives aux hydrocarbures provenant des terres domaniales* stipule que les redevances sont généralement versées le dernier jour du mois suivant le mois de production.

Profits tirés du projet de Norman Wells

Ce projet est une source de revenus découlant d'un contrat entre AADNC et Imperial Oil. Le contrat explique la formule de partage des profits et donne le calendrier des paiements, selon lequel les paiements doivent être effectués à AADNC au plus tard le 20 mars

Baux et location

Les droits relatifs aux baux sont la principale source de revenus de location et de revenus associés aux baux que prévoit le *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut*. Après une période d'attente de dix ans, les entreprises peuvent louer des terres dans le Nord à des fins d'exploration et d'extraction de minéraux. Les baux sont établis pour une période de 21 ans et sont

Notes aux états financiers (non auditées)

renouvelables. Les droits applicables sont indiqués dans le *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut* et sont exigibles annuellement à la date anniversaire de la signature du bail.

Notes aux états financiers (*non auditées*)

19. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédant comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

**Résumé de l'évaluation de l'efficacité du
Système de contrôle interne en matière
de rapports financiers et
du plan d'action
d'Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada
pour l'exercice 2013-2014**

**Annexe à la
*Déclaration de responsabilité de la
direction englobant le contrôle interne
exercé en matière de rapports financiers***

1.0 Introduction

Le présent document donne un résumé d'information sur les mesures prises par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes ainsi que sur les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

On trouve de l'information détaillée sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programmes d'AADNC dans le [Rapport ministériel sur le rendement](#) et le [Rapport sur les plans et les priorités](#).

2.0 Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

AADNC dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilisation bien établie pour appuyer les mesures d'évaluation et la surveillance ministérielles de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion des contrôles internes approuvé par l'administrateur général est en place et comprend :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relatives à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs dans leur secteur de responsabilité en matière de gestion des contrôles.

Le Comité ministériel de vérification fournit des conseils à l'administrateur général sur le caractère adéquat et le bon fonctionnement des cadres et processus ministériels de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance.

2.2 Ententes de service liées aux états financiers

AADNC confie à d'autres organisations le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers :

Ententes courantes :

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada assure l'administration centralisée des paiements de salaires et d'avantages sociaux, l'acquisition de certains biens et services et la prestation de locaux au nom d'AADNC.
- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor procure à AADNC : a) un coefficient calculé en fonction d'un pourcentage à utiliser pour déterminer le passif des indemnités de départ aux fins de ses états financiers, et b) un montant annuel pour les services dont il assure la prestation sans frais pour les régimes de soins médicaux et dentaires et les plans d'assurance dont le financement est centralisé.

- Services partagés Canada (SPC) fournit à AADNC des services d'infrastructure de technologie de l'information pour les centres de données et les réseaux. Les ressources ont été transférées de façon permanente et aucun coût n'est assumé par AADNC.

3.0 Résultats de l'évaluation d'AADNC au cours de l'exercice 2013-2014

À ce jour, AADNC a complété toutes les évaluations de l'efficacité de la conception de ses niveaux de contrôles. AADNC a également complété toutes les évaluations de l'efficacité opérationnelle prévues à l'exception des Immobilisations corporelles qui seront achevées en mars 2015 tel qu'indiqué dans le plan d'action sur les contrôles internes.

3.1 Efficacité de la conception des contrôles clés

En 2013-2014, AADNC a examiné et mis à jour la documentation sur l'efficacité de la conception des contrôles clés, y compris les plans d'action de la direction concernant le passif environnemental, avant de procéder à ses essais de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés des processus indiqués ci-après au point 3.2.

3.2 Essais de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés

Contrôles généraux liés à la technologie de l'information

- Les plans de mise en œuvre du redressement sont en place.
- AADNC a adopté le système de gestion financière de Santé Canada (systèmes, application et produits (SAP)).
- Un suivi sera assuré pour les plans de redressement lorsqu'AADNC aura terminé les travaux nécessaires à la migration vers SAP – Systèmes, applications et produits.

Contrôles des processus opérationnels

En 2013-2014, le ministère a effectué des essais de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés en matière de gestion des revenus et des dépôts garantis, des prêts garantis, des éléments objectifs de contrôle de risque élevé au niveau de l'entité, et de certains contrôles clés en matière de passif environnemental.

L'évaluation de l'efficacité opérationnelle a mené à la conclusion globale qu'AADNC a maintenu un contrôle interne efficace dans la majorité des activités clés de la production de ses rapports financiers. Certains domaines nécessitaient toutefois la prise de mesures de redressement et des plans d'action de gestion ont été établis pour renforcer davantage la responsabilisation globale et améliorer la gestion des processus d'AADNC. Les mesures correctives pertinentes sont décrites dans les processus opérationnels suivants :

Gestion des revenus et des dépôts garantis

- Pour renforcer la gestion des processus de dépôt et des comptes débiteurs.

- Pour assurer le respect des rôles, des responsabilités et des procédures à l'égard des opérations nécessitant une intervention avant la vérification.
- Pour mobiliser de nouveau des ressources en vue d'achever la refonte du Système d'administration des terres.
- Pour réexaminer les normes d'accès sécuritaires au bureau de distribution des chèques.

Prêts garantis

- Pour renforcer la gestion de la planification des pouvoirs en matière de garanties d'emprunt ministérielles, de l'évaluation de l'admissibilité, du suivi et de la surveillance des garanties d'emprunt ministérielles et des rapports du module de gestion des emprunts du système.

Contrôles à l'échelle des entités

- Pour améliorer la gestion de la surveillance de la formation, de la certification des comptes et des examens après paiement.

Passif environnemental

- Pour renforcer la gestion de la révision, de la consignation et de l'approbation des estimations de coûts, des estimations des passifs, de la fermeture de site et du rapprochement des rapports.

3.3 Surveillance continue des contrôles clés

- Un cadre de surveillance continue a été approuvé en 2013-2014 et le plan de surveillance continue sera lancé d'ici le 31 mars 2015.

4.0 Plan d'action d'AADNC

4.1 Progrès réalisés en 2013-2014

En 2013-2014, AADNC a continué à réaliser des progrès considérables dans l'évaluation et l'amélioration de ses contrôles clés. Le tableau suivant résume ses progrès en fonction des plans indiqués dans l'annexe de l'exercice précédent.

Résumé des progrès réalisés au cours de l'exercice 2013-2014

Éléments du plan d'action	Plan pour 2013-2014 d'après le plan d'action de l'exercice précédent	État d'avancement 2013-2014
Évaluation de l'efficacité de la conception des contrôles clés		
Redressement des lacunes de la conception des contrôles clés	Passif environnemental	Terminé comme prévu
Évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés		
Essais de l'efficacité opérationnelle des	Gestion des revenus	

contrôles clés	Dépôts garantis	Terminé comme prévu
	Prêts garantis	Terminé comme prévu
	Contrôles à l'échelle des entités	Terminé comme prévu
	Passif environnemental	Terminé comme prévu
Plan de mesures correctives de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés	Gestion des revenus	Terminé comme prévu
	Dépôts garantis	Terminé comme prévu
	Prêts garantis	Terminé comme prévu
	Contrôles à l'échelle des entités	Terminé comme prévu
	Passif environnemental	Terminé comme prévu

4.2 État d'avancement et plan d'action pour le prochain exercice financier et les exercices subséquents

Grâce aux progrès réalisés jusqu'à présent, AADNC est en voie de terminer l'évaluation complète de son système de contrôle interne en matière de rapports financiers en 2014-2015. Un plan cyclique de surveillance continue sera lancé d'ici mars 2015 pour réévaluer l'efficacité des contrôles axée sur les risques pour tous les secteurs de contrôle.

D'ici la fin de l'exercice 2014-2015, AADNC prévoit avoir :

- achevé la première évaluation complète de son système de contrôle interne en matière de rapports financiers en mettant à l'essai l'efficacité opérationnelle des contrôles clés du processus relatif aux immobilisations corporelles;
- mis à jour la Politique sur la comptabilisation des passifs environnementaux pour tenir compte du contexte actuel;
- lancé le plan cyclique de surveillance continue d'AADNC ;
- planifié la mise à l'essai de l'efficacité opérationnelle des contrôles au niveau des entités pour tous les éléments objectifs de contrôle de risque moyen dans le plan cyclique quinquennal de surveillance continue d'AADNC.

D'ici la fin de l'exercice 2015-2016, AADNC prévoit avoir :

- effectué des essais de la conception et de l'efficacité opérationnelle des processus indiqués à la première année du plan cyclique quinquennal de surveillance continue d'AADNC. Les activités et le plan de surveillance seront examinés, validés de nouveau et ajustés au besoin en fonction de l'évaluation annuelle des risques.

Résumé du plan d'action – Évaluations terminées au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours, du prochain exercice et des exercices subséquents

Niveau de contrôle	Évaluer l'efficacité de la conception	Corriger les lacunes de l'efficacité de la conception	Évaluer l'efficacité opérationnelle	Plan de mesures correctives de l'efficacité opérationnelle
Contrôles à l'échelle des entités	TAP 2012-2013	TAP 2012-2013	TAP 2013-2014	TAP 2013-2014
Contrôles généraux liés à la technologie de l'information				
OASIS	TAP 2007-2008	TAP 2011-2012	TAP 2007-2008	TAP 2011-2012
PTPNI/MGGE	TAP 2007-2008	TAP 2011-2012	TAP 2007-2008	TAP 2011-2012
RIMS	TAP 2007-2008	TAP 2011-2012	TAP 2007-2008	TAP 2011-2012
SMS/SPR	TAP 2008-2009	TAP 2011-2012	TAP 2008-2009	TAP 2011-2012
SGFF	TAP 2011-2012	TAP 2011-2012	TAP 2011-2012	TAP 2011-2012
Processus opérationnels				
Subventions et contributions	TAP 2008-2009	TAP 2010-2011	TAP 2011-2012	TAP 2011-2012
Achats, créditeurs et paiements	TAP 2008-2009	TAP 2009-2010	TAP 2011-2012	TAP 2011-2012
Liste de paye	TAP 2008-2009	TAP 2010-2011	TAP 2011-2012	TAP 2012-2013
Comptes en fiducie.	TAP 2009-2010	TAP 2010-2011	TAP 2011-2012	TAP 2011-2012
Prêts directs	TAP 2009-2010	TAP 2010-2011	TAP 2012-2013	TAP 2012-2013
Prêts garantis	TAP 2009-2010	TAP 2010-2011	TAC 2013-2014	TAC 2013-2014
Gestion des revenus et des dépôts garantis	TAP 2010-2011	TAP 2011-2012	TAC 2013-2014	TAC 2013-2014
Immobilisations corporelles	TAP 2010-2011	TAP 2011-2012	DAP 2014-2015	DAP 2014-2015
Revendications globales	TAP 2009-2010	TAP 2010-2011	TAP 2012-2013	TAP 2012-2013
Revendications particulières	TAP 2009-2010	TAP 2010-2011	TAP 2012-2013	TAP 2012-2013
Passif environnemental	TAP 2009-2010	TAC 2013-2014	TAC 2013-2014	TAC 2013-2014
Passif général découlant des litiges	TAP 2009-2010	TAP 2010-2011	TAP 2012-2013	TAP 2012-2013

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne exercé en matière de rapports financiers

Rapports financiers	TAP 2008-2009	TAP 2010-2011	TAP 2012-2013	TAP 2012-2013
DAP – date d'achèvement prévue TAC – terminé pendant l'année en cours TAP – terminé au cours de l'année précédente				